

Méthodologie de la linguistique

1. Introduction

1.1. Un peu d'histoire

On ne peut aborder la linguistique moderne sans donner au préalable un bref aperçu des doctrines qui se sont succédées depuis plus de deux millénaires et qui en font une des plus anciennes sciences humaines.

La grammaire est née vers le III^e siècle avant notre ère, de la nécessité d'expliquer des textes archaïques qui n'étaient plus très bien compris. Son objet était alors d'étudier des textes figés et d'enseigner la langue en fonction des textes des grands auteurs, dont l'exemple devait déterminer l'usage.

Ainsi, s'est formée la grammaire traditionnelle, dont le caractère essentiel est d'être normative et d'édicter des règles. La grammaire se définit alors comme l'art qui enseigne à écrire et à parler correctement; elle codifie et édicte l'ensemble des règles faisant autorité dans un parler donné en vertu d'une norme établie par les théoriciens ou acceptée par l'usage. Cette tradition s'est perpétuée à travers les siècles.

Le XVII^e siècle est marqué par la notion de "bon usage", norme d'origine littéraire, soumise aux exigences de pureté et de rigueur de la période classique.

Le XVIII^e siècle va surtout s'intéresser à la nature et à l'origine des langues. Il voit dans le langage le reflet et l'instrument de la pensée, et établit les règles de la grammaire en fonction de la logique et de l'art de penser.

Le XIX^e siècle est dominé par le développement de la grammaire historique et celui de la grammaire comparée.

La grammaire comparée s'est développée à partir de la découverte du sanskrit. Elle a établi les parentés et les affinités entre les langues. La comparaison des diverses langues a permis de classer les langues par famille et de dégager notamment la notion de famille des langues indo-européennes.

La grammaire historique s'est développée dans le prolongement de la grammaire comparée. Elle se propose d'expliquer et de reconstituer les faits linguistiques en comparant les textes anciens et les textes contemporains. Ainsi la connaissance de l'origine et de l'évolution des phénomènes linguistiques sert à expliquer la situation actuelle de la langue. Ces comparaisons peuvent amener à croire qu'une logique préside à l'évolution des faits et que le fonctionnement d'une langue ne s'explique que par son histoire.

Au début du XX^e siècle une science nouvelle s'est constituée, radicalement novatrice et originale, au milieu des recherches historiques et comparatistes. Enfin Saussure vint..., qui en est le véritable initiateur. Dans son Cours de linguistique générale publié en 1916, il oriente la recherche dans une direction tout à fait différente de ce qui avait été entrepris jusqu'alors, et devient le fondateur de la linguistique moderne.

Saussure définit l'objet de la linguistique en distinguant:

- le langage, faculté de symboliser,
- la langue, ensemble des conventions sociales permettant l'exercice de cette faculté,
- la parole, réalisation individuelle de la langue.

Il pense qu'il faut écarter le point de vue historique, pour ne s'intéresser qu'à un état de langue à un moment donné, ou du moins ne pas mélanger les deux études, la deuxième étant pour lui la plus importante.

Saussure définit la langue comme un système où les éléments se tiennent tous, de telle sorte, que lorsqu'un des éléments du système est changé, tout le reste se trouve modifié.

Il s'intéresse enfin à l'analyse des rapports entre la langue et la société.

La distinction entre la grammaire (activité normative) et la linguistique (étude scientifique) est relativement récente. Même si au XIXe siècle l'étude du langage se constitue sur des bases objectives, de plus en plus distinctes de l'art du bien dire, elle continue à porter le nom de grammaire. Mais dans ce cas, grammaire est synonyme de linguistique.

1.2. La linguistique

La linguistique est l'étude scientifique du langage humain. Elle décrit les langues du monde, leur histoire et leur fonctionnement, et étudie le langage comme activité humaine.

La linguistique comprend notamment l'étude:

- | | | | |
|------------------|---|--------------------------|-------------|
| • des sons | : | phonétique
phonologie | |
| • des formes | : | morphologie | } grammaire |
| • des structures | : | syntaxe | |
| • des mots | : | lexicologie | |
| • des termes | : | terminologie | |
| • du sens | : | sémantique | |
| • du style | : | stylistique | |
| • de l'histoire | : | étymologie | |

1.3. La phonétique

La phonétique est l'étude scientifique de l'émission et de la réception des sons qui composent le langage humain. Elle s'intéresse d'une part à l'étude physique des sons et d'autre part à l'étude de leur production par l'appareil phonatoire, sans tenir compte de leur appartenance à une langue. La phonétique utilise en particulier les données de la physique et de la physiologie. Elle ressortit du domaine de la parole.

La phonétique se divise en cinq parties:

1. La phonétique générale qui est l'étude de l'ensemble des possibilités acoustiques et du fonctionnement de l'appareil phonatoire.
2. La phonétique descriptive qui est l'étude des particularités phonétiques d'une langue donnée.
3. La phonétique historique qui est l'étude de l'évolution du système phonétique d'une langue.
4. La phonétique corrective qui essaie de corriger les difficultés d'expression.
5. La phonétique comparative qui consiste à comparer les systèmes phonétiques des différentes langues.

1.4. La phonologie

La phonologie est l'étude des sons d'une langue donnée et de leurs rapports les uns avec les autres. Elle vise à identifier les éléments phoniques d'une langue et à les classer selon leur fonction dans cette langue, en dégagant des oppositions. La phonologie détermine les distinctions phonétiques qui, dans une langue donnée, ont une valeur différentielle. Elle appartient au domaine de la langue.

En effet, les éléments phoniques ne peuvent se définir uniquement en termes physiques ou physiologiques. Ils n'ont de réalité linguistique qu'envisagés à l'intérieur d'un système phonologique qui varie d'une langue à l'autre et ils se définissent par l'ensemble des relations qu'ils entretiennent avec les éléments du système.

Le phonème est l'élément sonore minimal produit par les organes de la parole et qui a une valeur distinctive dans une langue. Les phonèmes (voyelles, consonnes, semi-consonnes) sont caractérisés les uns par rapport aux autres par des traits pertinents (sonorité, nasalité, etc.).

1.5. La morphologie

La morphologie est l'étude de la forme des mots et des groupes de mots. Elle vise à définir chaque catégorie ou classe de mots par un ensemble de caractéristiques formelles. La morphologie comprend notamment l'étude du nombre, du genre, des déclinaisons, des conjugaisons, etc., aussi bien que l'étude des procédés de formation des mots.

Le morphème est la plus petite unité linguistique dotée d'un sens. Le plus souvent, il ne coïncide pas avec le mot.

1.6. La syntaxe

La syntaxe est l'étude des rapports qui existent entre les groupes de mots constituant la phrase (syntagmes), les membres de ces groupes (mots) ou les relations entre les phrases dans le discours.

Un syntagme est un groupe de morphèmes ou de mots qui se suivent, qui a une certaine autonomie, et qui forme une unité dans une organisation hiérarchisée de la phrase. Le noyau de la phrase est constitué du syntagme nominal et du syntagme verbal.

Ex.: Les crayons rouges tombent.
[syntagme nominal] [syntagme verbal]

1.7. La sémantique

La sémantique est l'étude du langage considéré du point de vue du sens. Elle vise à rendre compte des phénomènes signifiants dans le langage. La sémantique s'intéresse à l'étude du sens des mots et des énoncés, par opposition à l'étude des formes (morphologie) et à celle des rapports entre les éléments qui constituent la phrase (syntaxe). Elle comprend l'étude des relations entre le signifié et le signifiant, des causes et des formes des changements de sens (extension, restriction, spécialisation, vieillissement, affaiblissement, néologisme, métaphore, analogie, emprunt, etc.), de la synonymie, de la polysémie, des structures du vocabulaire, etc.

1.8. L'étude du lexique

Le lexique est l'ensemble des mots appartenant à la langue d'une communauté, d'une activité humaine ou d'un auteur.

La lexicologie est la partie de la sémantique qui a pour objet l'étude du sens des unités lexicales. Elle vise à comprendre les structures et le fonctionnement du lexique. La lexicologie étudie les

ensembles formés par les mots du lexique. Elle comprend l'étude de l'étymologie, de la composition, de la dérivation, de la néologie, etc., ainsi que les études de statistiques lexicales.

La lexicographie est le travail et la technique consistant à recenser et étudier les unités lexicales d'une langue déterminée, considérées dans leurs formes et leurs significations, et aboutissant à l'élaboration de dictionnaires de langue. La lexicographie a aussi pour objet d'étudier les méthodes utilisées par cette technique.

L'étymologie est l'étude de l'origine et de l'évolution des unités lexicales.

1.9. La grammaire

La grammaire est l'étude des structures morphologiques (formes) [morphologie] et syntaxiques (fonctions) [syntaxe] d'une langue.

La grammaire descriptive enregistre un état de langue donné, un ensemble de discours.

La grammaire normative donne les règles permettant de ne pas s'écarter d'un état de langue dit "correct", ou "bon usage".

La grammaire historique étudie l'histoire, l'évolution d'une langue, le passage d'un état de langue à un autre.

La grammaire comparée compare des langues apparentées.

1.10. La stylistique

La stylistique est l'étude de l'utilisation à des fins expressives ou esthétiques des ressources particulières d'une langue. Elle a pour objet d'étudier la manière spécifique dont un écrivain use des constructions syntaxiques ou des relations de sens ou de forme existant entre les mots. La stylistique considère aussi la manière dont les membres d'une communauté linguistique usent de certaines constructions pour traduire l'affectivité. Elle relève du domaine de la parole.